

Nom Prénom
Adresse
CP Ville

Anima Solutions
23 rue Fabienne Landy
37 700 St Pierre des Corps
contact@anima-solutions.fr

Le jj/mm/aaaa

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à nos échanges et à l'intérêt que vous portez à notre offre Anima Solutions, à savoir :

- **Une protection pour vos clients :**
 - o **2 mois de garantie accident offert au moment de la vente**
 - o **Indemnisation en cas de décès accidentel ou suite aux principales maladies liées à l'élevage.**
 - o **Une assistance 24h sur 24 et 7 jours sur 7**
- **Une garantie après vente pour vous éleveur :**
 - o **Sur les vices rédhibitoires liés à l'élevage dans les 15 jours suivant la vente**
 - o **Prise en charge du test PCR à concurrence de 80 euros si symptômes inquiétants dans les 15 jours suivant la vente**
 - o **Prise en charge (à hauteur de 500 euros) des frais vétérinaires si dans les 15 jours suivant la vente, présence avérée de certaines maladies liées à l'élevage.**
 - o **Une assistance juridique**

Nous vous prions de trouver ci-après :

- **La fiche information Conseil qui vous présente Anima Solutions et l'ensemble de notre offre produits pour protéger votre animal (pages 2,3)**
- **Le bulletin d'adhésion au Passeport Santé si vous souhaitez adhérer à l'une de nos formules (page 4).**

Pour adhérer au Club Anima Solutions, il suffit :

- **de nous retourner le bulletin de souscription complété et signé accompagné d'un RIB.**

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter au 02.47.74.51.39

Très cordialement

L'équipe Anima Solutions

Fiche Information Conseil n° FIC-Elv-01

NOS INFORMATIONS :

Fiche élaborée par Finaxy Santé Animale en application du Code des assurances (Articles L520-1 et R520-1). Anima Solutions est une marque de Finaxy Santé Animale, SARL au capital de 4 000 €, 74-78 rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 510 581 317 (exerçant conformément à l'article L520-1-2b du Code des assurances), n°Orias 09 048 589, www.orias.fr, soumis au contrôle de l'ACPR – 4 PI de Budapest - 75 436 Paris

- AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 € -Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex–Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057460
- Europ Assistance, entreprise privée régie par le Code des assurances, au capital de 35.402.785 euros, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers
- CFDP, entreprise privée régie par le Code des assurances, au capital de 1.692.240 €, RCS Lyon 958 506 156, 62 Rue de Bonnel, 69003 LYON, soumis au contrôle de l'ACPR – 4 PI de Budapest 75 436 Paris

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :

Prospect	
Nom	Téléphone
Prénom	Email
Adresse	SIREN
Code postal	Commune
	Raison sociale

VOS BESOINS ET EXIGENCES

- Vous êtes éleveur de chiens/chats et vous souhaitez bénéficier de garanties d'assurance et d'assistance sur vous et vos clients.
- Vous souhaitez offrir après la vente une protection à vos clients en cas d'accident ou maladie de l'animal.
- Vous souhaitez bénéficier des remboursements pour certaines maladies dont vous pourriez être considéré comme responsable après la vente.
- Vous ne souhaitez pas exprimer d'autres besoins.
- Vous souhaitez exprimer les besoins suivants :

.....

NOTRE OFFRE :

Garanties éleveurs :

Garanties	Plafonds de remboursement à l'Éleveur par Sinistre	Franchises par Sinistre
Risques liés à l'élevage : •Pour le chien : - Parvovirose, Coronavirose, Toux de chenil (<i>agents Bordetella bronchiseptica et virus parainfluenza</i>), Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Leptospirose •Pour le chat : - Leucopénie infectieuse (typhus) ; - Infection par le virus leucémogène félin (felv).	500 € TTC	Sans Franchise
Test PCR (Uniquement pour le chien)	80 € TTC	Sans Franchise
Garanties d'assistance délivrées par CFDP (1)	Plafonds de remboursement à l'Éleveur par Sinistre	Franchises par Sinistre
Assistance juridique dans le cadre de l'activité de vente d'animaux Anima Solutions	Appels illimités*	Sans Franchise

Garanties clients particuliers

Garanties	Plafonds de remboursement au Bénéficiaire par Sinistre	Franchises par Sinistre
Remboursement des frais de soins vétérinaire en cas d'Accident **	300 € TTC	75 €
Participation à l'achat d'un nouvel animal en cas de décès accidentel ou en cas de décès suite aux maladies suivantes : - pour les chiots à la maladie Parvovirose, la maladie du carré, la leptospirose et de la rage - pour le chaton la leucopénie féline, la péritonite infectieuse, l'infection par le virus leucémogène et le virus de l'immunodépression,	50% du prix d'achat de l'animal décédé avec un maximum de 250€ TTC	Sans Franchise
Prestations d'assistance délivrées par Europ Assistance (2)	Plafonds de remboursement au Bénéficiaire par Sinistre (2)	Franchises par Sinistre
Informations et Vie Pratique Informations vétérinaires Mise en relation avec un vétérinaire de garde Assistance "Recherche de l'animal disparu"	Appels illimités	Sans Franchise
Prise en charge des frais de parution d'annonce	150 € TTC	Sans Franchise

Points (1) et (2) Nous vous informons que les garanties d'assistance juridique CFDP, et les garanties d'assistance client particulier sont détaillées dans les annexes 1 et 2 : prestations d'assistance n° EAE2015-01 et garanties d'assistance n° AJE2019-01, joints au présent document

****Suite à un délai de carence de 48h**

PRINCIPALES EXCLUSIONS

EXCLUSIONS DES GARANTIES D'ASSURANCE :

- LES MALADIES N'ETANT PAS DESIGNÉES COMME RISQUE LIÉ À L'ÉLEVAGE (EX : LA GIARDIOSE, CONJONCTIVITE, DIARRHÉE, OTITE ...).
- LES DOMMAGES RESULTANT D'ACTE INTENTIONNEL. IL PEUT S'AGIR D'UN MAUVAIS TRAITEMENT DE L'ANIMAL.
- D'UNE UTILISATION DE L'ANIMAL NON-GARANTIE DANS LE CONTRAT (EX : ANIMAL DE TRAVAIL, CHASSE, COMBAT, COURSE...).
- LES FRAIS VÉTÉRINAIRES CONCERNANT DES MALADIES GARANTIES QUI AURAIENT PU ÊTRE ÉVITÉE (EX : ABSENCE DE VACCIN ET DE RAPPEL POUR LES PATHOLOGIES GARANTIES) OU ENCORE LES FRAIS DE VÉTÉRINAIRE POUR DES SOINS PREVENTIFS.
- LES FRAIS DUS À DES MALFORMATIONS CONGÉNITALES DE L'ANIMAL
- LES FRAIS ENGAGÉS POUR SOIGNER UNE MALADIE OU UN ACCIDENT CONNU AVANT LA DATE DE VENTE OU LA DATE D'EFFET DU CONTRAT
- LES SINISTRES CONSECUTIFS À UN ANIMAL NON DÉCLARÉ SUR L'ESPACE ÉLEVEUR DÉDIÉ.

EXCLUSIONS DES GARANTIES D'ASSISTANCE :

- LES LITIGES RELATIFS À LA VIE PRIVÉE DE L'ÉLEVEUR
- LES LITIGES AUTRES QUE CEUX RELATIFS À LA VENTE D'ANIMAUX DÉCLARÉS SUR LE SITE ANIMA SOLUTIONS.
- LES LITIGES CONNUS PAR L'ÉLEVEUR AVANT L'ADHÉSION AU CLUB ANIMA SOLUTIONS.
- LES LITIGES RESULTANT D'UNE VIOLATION INTENTIONNELLE DES OBLIGATIONS DE L'ÉLEVEUR.
- AINSI QUE LES LITIGES NE RELEVANT PAS DE L'ASSISTANCE (EX : LITIGES RELATIFS À LA RC PRO DE L'ÉLEVEUR).

LES GARANTIES NE FONCTIONNENT PAS POUR DES CLIENTS PROFESSIONNELS. LES GARANTIES NE FONCTIONNENT PAS NON PLUS POUR LES VENTES À L'ÉTRANGER.

[La liste exhaustive des exclusions est énoncée à l'article 5 de la notice d'informations n° NIE2023-06, l'article 4 de l'annexe 1 : Prestations d'assistance n° PAv11503, l'article 3 de l'annexe 2 : Garanties d'assistance n° AJE2015-01 et l'article 2 des Conditions Générales n° CGE2023-06, joints au présent document.](#)

NOTRE RECOMMANDATION :

Lors de notre rendez-vous, vous avez exprimé les besoins indiqués dans le paragraphe « vos besoins et exigences » ci-dessus.

Anima Solutions vous recommande le « Club Anima Solutions » si vous désirez bénéficier d'une protection en cas de maladie ou d'accident de l'animal vendu dans un délai de 15 jours à compter de la remise de l'animal.

A contrario, si vous souhaitez contracter pour bénéficier de garanties pour votre cheptel, d'une responsabilité civile professionnelle, ou encore d'une garantie pour effectuer des ventes à l'étranger, ou auprès de professionnels (éleveurs, gardiennage ...), nous attirons votre attention sur le fait que notre produit ne comporte pas ces garanties.

Compte tenu des éléments que vous nous avez communiqués

Nous vous déconseillons d'adhérer au Club Anima Solutions

Nous vous conseillons d'adhérer au Club Anima Solutions

Bulletin d'adhésion au Club Anima Solutions

N° BAE2023-06

Adhérent :	
Nom	Nom de l'élevage
Prénom	SIREN
Adresse	Affixe
Tél. fixe	Raison sociale (si différente de l'affixe)
Tél. mobile	Forme juridique
Adresse E-mail	

Date d'effet de la garantie : Date de réception par Anima Solutions du Bulletin d'adhésion complété et signé.

La cotisation est perçue par prélèvement automatique sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent dans le mandat SEPA ci-dessous.

Déclarations de l'Adhérent :

Je choisis d'adhérer au :

 Club Anima Solutions (15 euros TTC / mois, soit 180 euros TTC / an)

En choisissant d'adhérer au Programme Anima Solutions, je déclare :

- avoir reçu, pris connaissance et accepté les conditions d'assurance du Programme Anima Solutions (Cf. notices d'informations n°NIE2023-06),
- qu'aucun des dirigeants ou salariés de mon élevage n'a fait l'objet de condamnation(s) pour maltraitance envers les animaux
- qu'aucun des Risques liés à l'élevage n'affecte mon élevage ou ne l'a affecté au cours des 3 derniers mois (Cf. notice d'informations n°NIE2023-06-art 1.10),
- m'engager à déclarer la naissance et la vente de tous les Animaux éligibles (Cf. notice d'informations n°NIE2023-06-art 1.4),
- avoir été informé que le bénéfice des garanties lié à la vente de chaque animal est assujéti au paiement de la prime due.

En signant le présent Bulletin d'adhésion je reconnais avoir reçu, avant mon adhésion, une information-conseil par ANIMA SOLUTIONS conformément à mes besoins**L'adhésion est conclue pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation moyennant un préavis de 2 mois.**

Fait à

Pour les assureurs :

Signature

Mandat de prélèvement SEPA

En remplissant le présent mandat et en l'acceptant, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom, Prénom et Adresse du Débiteur	Identifiant créancier SEPA	Nom du créancier
MERCİ DE JOINDRE UN RIB	FR19ZZZ553732	ANIMA SOLUTIONS / FINAXY SANTE ANIMALE
	N° de mandat :	
Compte à débiter		
IBAN :	BIC :	
Fait à :		le :
Ce mandat de prélèvement concerne le paiement des Garanties du Passeport Santé Anima Solutions		

Réclamations : Votre conseiller clientèle habituel est votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à le contacter en cas de besoin. En cas de réclamation, contactez-nous en écrivant à l'adresse ci-dessous. **Nous** nous engageons à **Vous** répondre au plus tard sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse définitive sous 60 jours : **Service Réclamations, Anima Solutions**, adresse 23 rue Fabienne Landy 37 700 St Pierre des Corps **ou par mail à l'adresse « contact@anima-solutions » avec la mention « Réclamation » en objet.**

Vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance par l'un des moyens suivants, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

- Courrier : La Médiation de l'Assurance ; PôLe CSCA ; TSA 50110 ; 75441 Paris Cedex 09
- E-Mail : le.mediateur@mediation-assurance.org
- Site internet : www.mediation-assurance.org

Dans tous les cas, vous conservez la possibilité d'intenter une action en justice, sans recours préalable à la médiation.

Devoir de Collaboration et de Contrôle : Dans le cadre du contrat qui nous lie, **Vous** devez :

- Prendre connaissance des Contrats et/ou avenants soumis à votre signature et vérifier qu'ils sont conformes aux instructions que **Vous** nous avez données.

- Fournir dans les meilleurs délais, de façon complète et précise, toutes informations **Nous** permettant de veiller à l'adéquation permanente des garanties souscrites, et, nous prévenir dans les meilleurs délais de tout changement dans votre activité et vos conditions d'exercice, susceptible de modifier l'opinion des Assureurs sur les risques couverts.

Paiement des Primes, Honoraires et Frais : **Vous** devez régler les primes, honoraires et frais dans les délais requis selon les modalités du contrat **Nous** n'effectuons aucune avance pour votre compte. En cas de paiement incomplet ou sans provision, le paiement est censé n'être jamais intervenu. **Nous attirons votre attention sur le fait que le non-paiement partiel ou total des primes et accessoires aux échéances convenues peut entraîner la suspension des garanties et la résiliation du contrat.**

Pour les professionnels, le non-paiement des frais et honoraires aux échéances convenus entraîne de plein droit l'application d'un intérêt de retard de 10% sur ces sommes et une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.

Prise de Garantie : Aucune prise de garantie n'est effectuée oralement. Toutes vos demandes de prise de garantie doivent être formulées par écrit (*mail, fax ou courriers*). Sauf dispositions contraires au contrat, elles ne prennent effet qu'après confirmation écrite par **Nous** de la prise de garantie.

Opposition au démarchage téléphonique : Si vous êtes un client « consommateur », vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr . L'inscription sur cette liste, interdit de vous démarcher, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

Protection de vos Données personnelles :

Pleinement conscients des enjeux de protection de vos données personnelles, notre Cabinet de Courtage veille à respecter strictement les obligations découlant de la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Notre Cabinet de Courtage, indépendant, agit à la fois en tant que :

- Responsable de traitement, nous déterminons alors les finalités et moyens du traitement des données personnelles collectées et assumons à ce titre la responsabilité de la collecte et du traitement de ces données.
- Sous-traitant (au sens du RGPD), dans le cadre des délégations qui nous sont confiées par nos partenaires assureurs ou courtiers grossistes. Dans ce cas, les traitements effectués par nos soins sont effectués conformément aux finalités prévues par ces partenaires et les données sont conservées durant les délais qui nous sont imposés. Toutes ces informations seront précisées aux termes de votre contrat d'assurance.

Finalités de la collecte :

Les données demandées et collectées, dans le cadre du mandat que vous nous confiez, sont nécessaires à l'exécution des mesures précontractuelles prises à votre demande et à l'exécution de contrat. Elles sont traitées, dans ce cadre, pour l'étude de vos besoins spécifiques d'assurance, la souscription, et le cas échéant, le ciblage des offres commerciales de Finaxy Santé Animale ou toutes autres entités du Groupe Finaxy afin d'améliorer la relation commerciale et la gestion des réclamations et contentieux.

Elles sont également nécessaires à l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur et sont traitées, dans ce cadre, notamment, pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, elles sont nécessaires à l'intérêt légitime de Finaxy Santé Animale et sont traitées, dans ce cadre, pour la lutte contre la fraude.

Les destinataires des données à caractère personnel sont, dans le strict cadre du respect des finalités énoncées ci-dessus : Le responsable de traitement, les sous-traitants du responsable de traitement, les assureurs et leurs sous-traitants ainsi que toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement tout tiers autorisé pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Nous respectons le principe de minimisation, ne vous demandons et ne traitons que les données qui nous sont nécessaires aux finalités ci-dessus ou requises par la loi. Vos données ne sont pas échangées, transférées, cédées ou vendues sur un support quelconque à des tiers.

Vos droits sur vos données :

Vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles. Vous disposez aussi d'un droit de rétractation concernant votre consentement au traitement de vos données personnelles lorsque celui-ci a été préalablement donné. Néanmoins, ce droit de rétractation est limité à notre capacité à pouvoir assumer nos obligations légales, ou contractuelles vis-à-vis de vous, et des assureurs avec lesquels nous travaillons.

. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez nous adresser un courrier signé accompagné d'une copie de votre pièce d'identité qui sera détruite après traitement de votre demande, à Finaxy Santé Animale, Réclamation RGPD, 74-78 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret, où nous adresser un courriel à dpo@finaxy.com avec pour objet la mention la mention "Réclamation RGPD".

Pour toute réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), vous pouvez écrire à l'adresse suivante : CNIL ; 3, place de Fontenoy ; TSA 80715 ; 75334 Paris cedex 07

Conservation :

Vos données sont conservées jusqu'au terme des délais de prescription applicables, ces délais commençant à courir à compter du jour de la résiliation du mandat. Par ailleurs, conformément à nos obligations légales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme vos données sont conservées durant 5 ans après la résiliation du mandat.

Vous reconnaissez avoir lu la présente clause, en accepter les termes et conditions et consentez ainsi à nous communiquer ou transférer les données vous concernant, nous nous engageons à les traiter dans le seul cadre des finalités précitées.

Vous nous autoriser à vous adresser par téléphone des offres commerciales personnalisées :

- OUI NON (*cochez la case correspondante à votre choix. Vous pouvez revenir sur ce choix à tout moment*).

Fait en double exemplaire à Le